

DECRET N° 66/DF/432 DU 26 AOUT 1966

portant création de nouveaux arrondissements dans les départements du Cameroun Occidental.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

- VU la Constitution du 1er Septembre 1961 et notamment ses articles 5 et 6;
- VU le décret n° 62/DF/83 du 12 Mars 1962 fixant délimitation territoriale et dénomination des régions administratives de la République Fédérale du Cameroun;
- VU le décret n° 63/DF/250 du 26 Juillet 1963 portant réorganisation administrative au Cameroun Occidental, ensemble les textes subséquents;
- VU le décret n° 66/DF/431 du 26 Août 1966 portant réorganisation de l'administration territoriale des départements de Bamenda, Kunba, Mamfé et Victoria;
- Après avis du Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Cameroun Occidental.

ARTICLE 1er. - Il est créé un arrondissement à Ndop, département de Bamenda. Son ressort territorial s'étend sur l'ensemble des groupements de Ndop (villages rattachés : Baba I, Babungo, Bamali, Bambalang, Bamessi, Bamessing, Bamunka et Bangolan) et de Balikumbat (villages rattachés : Bafanji, Baligamessing, Baligashu, Balikumbat, Bamunbit et Fulani).

ARTICLE 2. - Il est créé un arrondissement à Bamenda, département de Bamenda. Son ressort territorial comprend les groupements : Bafut, Ngemba et Bali (village Baligham).

ARTICLE 3. - Il est créé un arrondissement à Fontem, département de Mamfé, ayant pour chef-lieu : Fontem.

Son ressort territorial s'étend sur les groupements Mundani et Bangwa.

ARTICLE 4. - Il est créé des arrondissements aux chefs-lieux des départements de Nso, Gwofong, Wum, Nkambé, Mamfé, Kunba et Victoria.

Le ressort territorial de chacun de ces arrondissements s'étend sur l'ensemble des groupements et villages ne dépendant d'aucun autre arrondissement desdits départements.

ARTICLE 5. - Des mesures ultérieures procéderont, en tant que de besoin, à la désignation exacte des groupements et villages indiqués ci-dessus.

ARTICLE 6. - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Fédérale du Cameroun en français et en anglais./-

YAOUNDE, le 26 Août 1966.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE,

AHMADOU AHIDJO